

# Nature Le grand nettoyage des affluents du Vidourle

## RAPPEL

→ L'objectif est de rétablir l'écoulement naturel de l'eau

**Huit ans déjà !** En effet, depuis les crues dévastatrices de 2002 et 2003, les affluents du Vidourle n'avaient pas bénéficié des indispensables opérations de nettoyage des berges. Non que le Syndicat intercommunal d'aménagement du fleuve (Siav), l'opérateur responsable, se soit en l'occurrence montré négligent. Mais tout simplement parce que le dossier est long et complexe à gérer sur le plan administratif. En outre, les priorités du Siav ces dernières années ont porté, et chacun le comprendra, sur la protection des populations contre les inondations et par conséquent sur la restauration et la construction des digues.

Il n'empêche que ce travail de nettoyage et d'entretien s'avère essentiel à plus d'un titre. Au fil du temps, les obstacles se sont accumulés dans les lits et sur les berges des rivières. Il faut en outre procéder à des abattages sélectifs des arbres, à des débroussaillages et à des élagages. L'objectif étant de rétablir l'écoulement naturel de l'eau, ce qui implique la suppression de tous les obstacles. Ces tra-



Il faut élaguer, débroussailler, et brûler les végétaux.

vaux permettent également de dégager les arches des ponts encombrées par les embâcles, qui posent des problèmes majeurs en cas de crue car l'eau, bloquée, envahit alors les routes. Après un diagnostic qui a permis d'évaluer les urgences et les priorités, le Siav a lancé les travaux, qui seront achevés courant avril, sur six rivières : la Courme, le Bay et ses affluents, le Brié, l'Aigalade et ses affluents, la Bénovie et le Courchamp. Dans un second

temps, les autres affluents du Vidourle bénéficieront du même toilettage. Mais aucune da-

**Deux ans de démarches afin de recueillir les autorisations de 487 propriétaires**

te n'est fixée, la préparation des dossiers représentant un

véritable casse-tête. L'opération en cours a bénéficié de financements européens des aides de l'État et de la Région, auxquelles s'ajoute une participation financière du Siav de 20 % (coût total : environ 105 000 €). Il faut maintenant trouver des subventions pour la seconde phase. Et engager la procédure complexe des demandes d'autorisations auprès des propriétaires. Les rivières concernées appartiennent en effet, jusqu'au milieu du lit, aux particuliers qui possèdent les terres riveraines et non au domaine public, comme c'est le cas pour le bord de mer. Pour les six premières rivières, ce sont 487 autorisations et conventions qui ont été nécessaires. Soit deux ans de contacts, de démarches et des trésors de persuasion déployés.

« Les particuliers ne sont pas toujours sensibles aux impératifs environnementaux. Ils redoutent en particulier que sur leurs berges ainsi nettoyées, soient tracés des sentiers de randonnée ce qui n'est pas du tout notre objectif. Nous nous bornons à demander que les passages soient autorisés pour les promeneurs occasionnels, en particulier les pêcheurs » souligne Christine Chabalié, technicienne du Siav en charge du suivi des travaux. ●

**Maria DURON**

## Écosystème fragile mais d'une grande diversité

Les apercevoir relève du miracle. Ils prospèrent pourtant sur les berges du Vidourle et de ses affluents. Les castors, qui vivent en famille, sont en effet de plus en plus nombreux. Mais ce n'est que la nuit qu'ils sortent pour se nourrir de l'écorce et de la ramure des peupliers, saules, érables, aulnes et autres espèces familières des zones humides. Les promeneurs at-

tentifs peuvent néanmoins détecter leur présence aux traces qu'ils sèment : arbres rongés, empreintes. Avec l'arrivée du printemps, ils décuplent d'activité.

Les castors ne sont pas les seuls habitants de ces zones qu'on jurerait pourtant désertées. Leur abandon apparent constitue une aubaine pour les oiseaux qui nichent dans les broussailles et les ronciers, où ils trouvent abris, nourriture en abondance et protection.

Autre espèce endémique des rives du Vidourle, le blennie, petit poisson qui contribue à la diversité au même titre que les perches et les gardons. En aval du fleuve, la mise en œuvre de passes à poissons a aussi permis le re-

tour des migrateurs comme l'anguille et l'aloise feinte, tandis qu'en amont, subsistent des colonies d'écrevisses à pied blanc, dont la pêche est limitée à une semaine par an, mais qui subissent les dégâts du braconnage. « Lorsque des travaux, comme ceux entrepris actuellement, sont lancés, nous veillons à ce que les débroussaillages et le nettoyage soient conduits avec modération, ce que les riverains ne comprennent pas toujours », note Christine Chabalié. La ripisylve (flore des berges) et les broussailles contribuent, en effet, à protéger la vie sauvage. Mais ce n'est pas le seul intérêt. « Buissons, ronces, broussailles jouent un rôle en cas de crue car ils ralenti-



tissent l'eau. Mais ces zones sont très fragiles et il importe de les protéger ».

Les équipes vertes du Siav s'attachent donc aussi à sensibiliser des riverains qui ignorent souvent tout de ces fragiles équilibres. ●

**M.D.**